



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Macro-organismes utiles aux végétaux » (MACRO)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un Groupe de travail et une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ **Rôle et missions**

L'Agence a pour mission d'évaluer, dans le cadre des dispositions prévues par l'article L 258-1 et 2 du code rural et de la pêche maritime et du décret n° 2012-140 du 30 janvier 2012 ainsi que du développement du biocontrôle, les demandes d'introduction dans l'environnement des macro-organismes non indigènes utiles aux végétaux, notamment dans le cadre de la lutte biologique. Pour cela, elle s'appuie sur le Groupe de travail « Macro-organismes utiles aux végétaux » (GT MACRO).

Instance scientifique consultative, le GT MACRO nommé pour un mandat de quatre ans, est un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les domaines d'expertise confiés au GT MACRO par l'Anses sont les suivants :

- le risque sanitaire et phytosanitaire,
- le risque environnemental, en particulier pour les organismes non cibles,
- l'efficacité et les bénéfices attendus de l'emploi du macroorganisme,

Le GT MACRO propose également des recommandations relatives aux conditions d'introduction dans l'environnement.

Les experts du GT examinent les évaluations proposées par la Direction de l'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) et émettent un avis sur les conclusions et les recommandations issues de ces évaluations. Celles-ci sont reprises dans l'avis de l'Anses qui est ensuite transmis aux ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement pour décision.

Les experts du GT peuvent également être sollicités en tant que rapporteur sur des dossiers de macro-organismes ou sur des saisines particulières portant sur des sujets plus transversaux.

Le GT se différencie d'un comité d'experts spécialisé (CES) par son périmètre de compétences, plus technique et plus ciblé. Les conclusions des travaux adoptées par le GT « Macro-organismes utiles aux végétaux » constituent la base des avis rendus par l'Agence.

■ **Composition et fonctionnement**

Les membres du GT « MACRO » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans.

Le GT se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion tous les deux mois, à compter de septembre 2023. Des réunions à distance peuvent être envisagées. Outre la présence régulière et la participation aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et de données scientifiques, la rédaction des produits issus de l'expertise collective et la relecture critique des documents examinés en séance.

Les compétences des experts sont pluridisciplinaires, transversales et complémentaires. Les sujets traités par le GT MACRO impliquent pour les experts, au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique. La prise en compte de la multidisciplinarité et de la diversité des approches scientifiques est précisément la valeur ajoutée de l'expertise collective. C'est pourquoi l'Anses recherche des experts prêts à s'investir en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires sur l'ensemble des sujets traités par le GT MACRO.

Au-delà des candidats retenus pour siéger au GT, le présent appel à candidatures vise également à établir une liste de personnalités compétentes susceptibles de venir appuyer le GT dans le cadre d'une évaluation particulière.

Les experts peu disponibles sont invités à postuler sur la liste des personnalités compétentes.

■ **Liste de personnalités compétentes**

La liste de personnalités compétentes sera constituée d'experts ayant répondu au présent appel à candidatures, condition requise pour apporter les garanties de compétences et d'indépendance à l'égard d'expertises ponctuelles ou ad hoc sur des sujets pointus ou connexes aux compétences du GT MACRO.

Ces compétences sont indispensables pour compléter celles du GT sur des thématiques émergentes plus ciblées.

Ces personnalités compétentes sont nommées pour apporter leur expertise auprès du GT en tant qu'expert rapporteur pour l'évaluation des dossiers d'autorisation de mise sur le marché ou sur tout autre document en lien avec les travaux du GT.